



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 26 CHADUAL 1441 (18 JUIN 2020)**

\*\_\*\_\*

I- Le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Porte-Parole du gouvernement a présenté un exposé sur l'organisation de l'examen du baccalauréat - Session 2020 à l'aune de l'Etat d'urgence sanitaire

II- Le conseil a examiné les projets de décrets suivants :

1. **Projet de décret n° 2.18.76** modifiant et complétant le décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) instituant pour le compte du ministère des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet après leur examen.**

2. **Projet de décret n° 2.20.407** modifiant et complétant le décret n° 2.18.512 du 9 ramadan 1440 (15 mai 2019) fixant les conditions et modalités de versement aux étudiants des bourses d'études et les conditions et modalités de mise des crédits réservés à ces bourses à la disposition de l'Office national des œuvres universitaires sociales et culturelles.

**Approuvé.**